

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 6

L'an deux mille quatorze et le 12 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 6 novembre 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

Etaient présents : M.MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC ,M.JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M.DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIÈRE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M.DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC , MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M.JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, M.GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M. PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à M NICOLAS COSTES), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M.LAURENT ROUX), MME NADINE MAURIN (Pouvoir donné à MME CHRISTINE GENNARO-SAINT), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME BRIGITTE CABANES-MURITH), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

Etait absent excusé : M.ERWAN DANIEL

MME BRIGITTE COLOMIE a été élue secrétaire

DÉLIBÉRATION n°2014/163

Objet : Signature d'une convention de prestation de service pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article R.423-15 du Code de l'Urbanisme, et de l'Article L.5211-4-1 III et IV du Code Général des Collectivités Territoriales, les services de la Communauté Urbaine peuvent être mis à disposition de l'ensemble des communes membres, pour l'instruction des demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir, de certificats d'urbanisme, pour les projets faisant l'objet d'une déclaration préalable.

Dans le cadre de cette mise à disposition des services de l'établissement public de coopération intercommunale, et conformément à l'aval du Comité Technique en date du 11 septembre dernier, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'une convention définissant les modalités de cette mise à disposition.

La présente convention s'applique à toutes les demandes et déclarations déposées durant sa période de validité sur le territoire de la Commune de l'Union et relevant de la compétence de la Commune.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal l'autorisation de signer la présente convention.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus énoncée.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 14 NOV. 2014
- Affiché le 14 NOV. 2014

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
Jean-Marie VITRAC

